

## Maitriser ses émissions indirectes pour une croissance verte

Depuis la parution en ce début d'année de l'article 173 de la loi de transition énergétique, nombre d'entreprises ont décidé d'inclure leur empreinte carbone dans leur reporting RSE. Toutefois, en se focalisant seulement sur les scopes 1 et 2, elles augmentent le risque d'oublier une part importante des émissions polluantes, les émissions indirectes.

Dans beaucoup de secteurs, la grande majorité des GES sont produits en amont ou en aval de l'activité propre de l'entreprise. Ces émissions indirectes, scope 3, peuvent représenter jusqu'à 3 ou 4 fois plus que les GES des scopes 1 et 2.

La prise en compte sélective de ces GES « indirects » par les entreprises fausse aussi leur reporting carbone .

Par exemple, 70% des entreprises (voir graphique ci dessous) rapportent les émissions liées aux déplacements professionnels dont le poids est insignifiant ! De fait, les sociétés présentent généralement un reporting carbone assez éloigné du contenu réel de leur scope 3.

**\*Scope 1 (obligatoire) :**

L'ensemble des émissions directes de GES.

**\*Scope 2 (obligatoire) :**

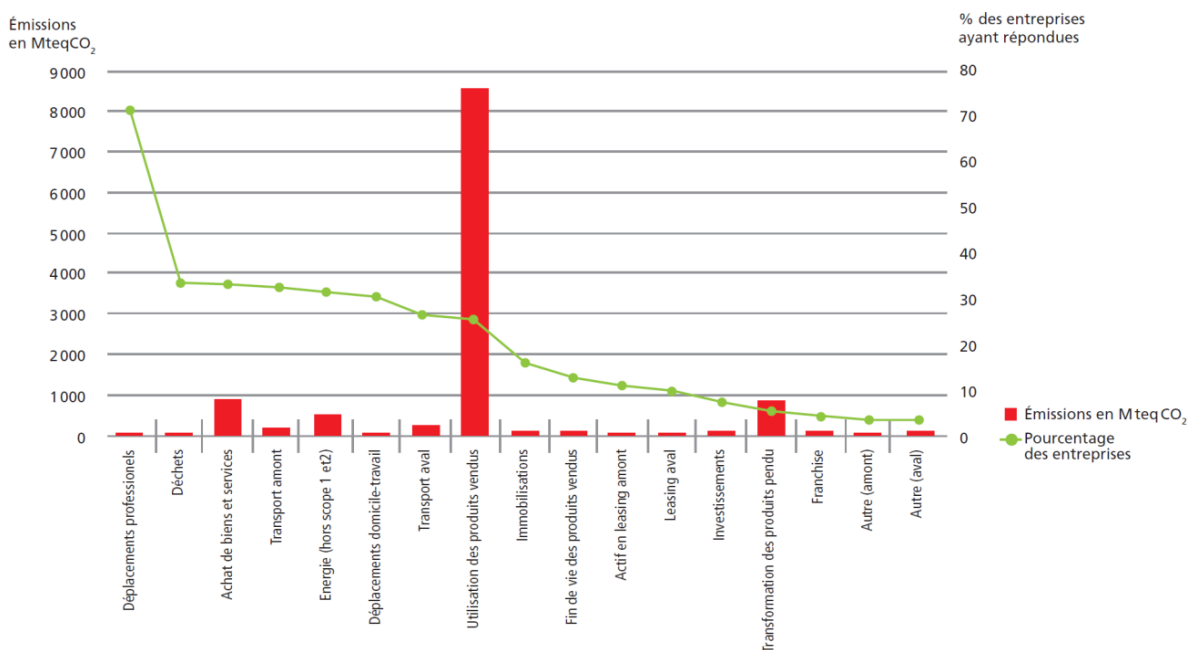
L'ensemble des émissions indirectes de GES liés à l'énergie.

**\*Scope 3 (facultatif) :**

L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes de GES.

Pourcentage des entreprises qui communiquent sur différents postes du scope 3 et émissions communiquées par poste du scope 3

Source : CDP (2013) Global 500 Climate Change Report 2013



Néanmoins, certaines entreprises se mettent progressivement à la mesure des différents postes du scope 3, comme L'Oréal qui inclut 11 postes du Scope 3 à son reporting. Seulement 30% environ des sociétés analysent les émissions associées à leur supply-chain : achats de biens et services ainsi que transports amont-aval. Or, cette part des GES est déterminante dans la performance éco-responsable de la société.

Ces déclarations d'émissions de Scope 3 sont encore peu transparentes et l'information est mal contrôlée. Elles restent en général à la discrétion de l'entreprise.

Les entreprises se justifient en avançant qu'il est difficile de mesurer les émissions de GES sur l'ensemble des postes du Scope 3.

Il est vrai par exemple que le transport de marchandises amont-aval implique une multitude de petites entreprises, avec de longues cascades de sous-traitance. En Europe, la taille moyenne des entreprises de transport routier est de 5 salariés, d'où une grande difficulté pour rassembler les informations pertinentes.

TK'Blue Agency a créé un écosystème très capillaire qui permet de connecter ces centaines de milliers d'entreprises et prendre en compte les nombreuses opérations de transport sous-traitées. Elle peut ainsi proposer des analyses précises sur les émissions de GES générées par les transports de chaque entreprise, et y associe même les autres nuisances externes : particules,, accidents, bruits, congestion, etc.

L'agence fournit des indicateurs et services uniques pour analyser la performance opérationnelle de la chaîne de transport, et alimenter l'ensemble des reportings environnementaux et RSE.